

# Autolaveuse balayeuse de rue

↳ Autorisation de conduite

## Public :

Opérateurs ou futurs opérateurs de balayeuse de rue ou autolaveuse.

La formation pour l'autorisation de conduite d'une balayeuse de rue ou d'une autolaveuse est essentielle pour garantir la sécurité de l'opérateur et des personnes évoluant à proximité de ces machines.

## Prérequis :

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation

**Durée :** 7h00 heures (théorie + Pratique et tests)

## Objectifs :

Conduire une balayeuse dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.

Intégrer les règles de sécurité dans la conduite de l'engin dans les différentes manipulations.

Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine.

## Moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et pratiques appliqués à l'activité de manutention de l'entreprise et avec les moyens mis à disposition par l'entreprise (Chariot élévateur).
- Délivrance d'un certificat de stage.

**4-6 personnes par groupe maximum**

**Dates, lieu, tarif : nous consulter.**

## PROGRAMME

### Théorie

- **Réglementation et spécificités :**
  - ✓ Présentation du contexte réglementaire concernant l'utilisation des balayeuses de rue et des autolaveuses.
  - ✓ Rôles et responsabilités de l'opérateur.
  - ✓ Connaissances sur les types de machines (balayeuses, autolaveuses) et leurs caractéristiques.
- **Sécurité et prévention :**
  - ✓ Les risques liés à l'utilisation de ces machines (chutes, heurts, projections, etc.).
  - ✓ Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI).
  - ✓ Respect des consignes de sécurité.
- **Fonctionnement et entretien :**
  - ✓ Présentation des commandes et des éléments de la machine.
  - ✓ Procédures de démarrage, d'arrêt et de conduite.
  - ✓ Maintenance préventive et vérifications avant utilisation.
- **Gestion des situations d'urgence :**
  - ✓ Que faire en cas de panne

### Pratique

- **Prise en main de la machine :**
  - ✓ Apprentissage des commandes et des manœuvres de base.
  - ✓ Conduite sur un terrain adapté (aire d'évolution mise à disposition).
- **Exercices de sécurité :**
  - ✓ Respect des périmètres de sécurité.
  - ✓ Manœuvres d'évitement et de freinage.
  - ✓ Utilisation des accessoires (brosses, lames, etc.).
- **Entretien et vérifications :**
  - ✓ Inspection visuelle et contrôle des éléments essentiels.
  - ✓ Tâches d'entretien après utilisation.

### Evaluation

- **Test de connaissances théoriques :**
  - ✓ QCM sur les points abordés pendant la formation.
- **Test pratique :**
  - ✓ Conduite de la machine en respectant les consignes de sécurité.

L'autorisation de conduite est délivrée pour une période de **5 ans** et s'inscrit dans un plan de formation. L'opérateur doit être formé par l'entreprise et/ou un organisme agréé, et il subit un test de connaissances<sup>1</sup>. Il est également soumis chaque année à une consultation d'un médecin du travail pour vérifier son aptitude à la conduite de ces machines<sup>1</sup>.

L'entreprise doit souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour couvrir les risques liés à l'utilisation des balayeuses de rue et des autolaveuses<sup>4</sup>.

N'oubliez pas que chaque machine doit faire l'objet d'un entretien sérieux et régulier pour assurer la sécurité de tous et prolonger sa durée de vie

NP Formations (EI) 4, Rue Fabre d'églantine 11100 NARBONNE

Centre de formation AIPR et centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Ecologique.

Tél : 06.46.68.25.67 Mail : [npformations11@gmail.com](mailto:npformations11@gmail.com) Site : [www.npformations.com](http://www.npformations.com)

Siret : 45049522100027

N° déclaration DREETS : 7611078111